

BR.859

PRESSE

IRAN  
1983



Institut Kurde de Paris

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME  
Organisation Non Gouvernementale accréditée auprès de l'O.N.U.  
du Conseil de l'Europe et de l'U.N.E.S.C.O.,  
27. RUE JEAN-DOLENT, 75014 PARIS  
TÉLÉPH. : 331-94-95

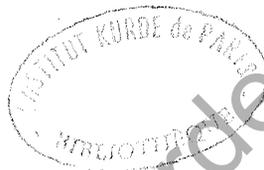
BR. - FRA.  
859

R A P P O R T

LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN IRAN

MISSION D'ENQUETE AU KURDISTAN IRANIEN

( 9 AOUT - 8 SEPTEMBRE 1983 )



MISSION EFFECTUEE PAR :

Monsieur Christian ROSTOKER  
Avocat à la Cour  
Secrétaire Général Adjoint de la FIDH

Institut Kurde de Paris

R A P P O R T

LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN IRAN

MISSION D'ENQUETE AU KURDISTAN IRANIEN

( 9 AOUT - 8 SEPTEMBRE 1983 )

MISSION EFFECTUEE PAR :

Monsieur Christian ROSTOKER  
Avocat à la Cour  
Secrétaire Général Adjoint de la FIDH

Institut kurde de Paris

## PRESENTATION

Au début du mois de Juin 1983, la F.I.D.H. était avertie de l'exécution, à la prison d'OURMIAH, de 59 personnes (garçons et filles) âgées pour la plupart de 16 à 25 ans.

Selon les informations qui nous avaient alors été communiquées, ces 59 personnes n'avaient commis aucun crime ou délit.

Tout au plus, pouvait-il être reproché à quelques unes d'être militantes du Parti Démocratique du Kurdistan Iranien (P.D.K.I.) qui combat pour "La Démocratie en Iran et l'Autonomie du Kurdistan".

Ces peines capitales auraient été décidées au cours de procès sommaires, d'une durée de quelques minutes, par un Mollah, tout dévoué à la cause de la République Islamique et faisant fonction de "Juge impartial et indépendant".

Toujours selon les informations qui nous parvenaient d'Iran, des centaines de civils appartenant à la minorité Kurde vivant dans ce pays, étaient emprisonnés, torturés, exécutés, alors que dans le même temps, de très nombreux villages étaient bombardés ou attaqués, provoquant ainsi l'exil de milliers de paysans.

Sous le régime du SHAH d'IRAN, la F.I.D.H. avait eu, à plusieurs reprises, la possibilité d'envoyer des observateurs enquêter sur la situation des Droits de l'Homme dans ce pays.

Depuis l'instauration de la République Islamique, toutes les demandes présentées aux Autorités de TEHERAN ont été systématiquement refusées.

Devant la gravité des informations qui lui étaient rapportées, la F.I.D.H. décidait de mandater un observateur afin d'aller enquêter sur les conditions d'application de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme au Kurdistan Iranien par :

- 1°) Le Gouvernement de la République Islamique d'Iran.
- 2°) Le Parti Démocratique du Kurdistan Iranien, en lutte armée contre le Gouvernement de TEHERAN, dans les territoires qu'il contrôle.  
(Conditions de détention et traitement des prisonniers appartenant à l'armée iranienne ou passedars)

Institut kurde de Paris

Compte-tenu du refus du Gouvernement Iranien d'accorder un visa aux représentants des Organisations Humanitaires, une telle mission ne pouvait, par définition, qu'être limitée sur un plan géographique.

Pour les mêmes raisons, elle ne pouvait porter sur les violations des Droits de l'Homme commises dans d'autres régions de l'Iran, ou à l'égard d'autres minorités (telles les BAHAI'S) ou mouvements politiques (tels les MOUJAHEDIN) même si la F.I.D.E. en est également particulièrement préoccupée.

Mais un tel rapport aurait été notablement incomplet s'il n'était pas en grande partie bâti autour de témoignages recueillis auprès de ceux qui vivent dans les villes du Kurdistan Iranien (contrôlés par l'Armée ou les PASSADARS) et qui, soit eux-mêmes, soit leurs proches ont été arrêtés, torturés ou exécutés.

Pour des raisons évidentes, nous ne pouvions pénétrer dans ces villes et notamment, celle MAHABAD d'où étaient originaires les 59 personnes exécutées en Mai 1983 à la prison d'OURMIAH.

Ce sont alors des dizaines d'hommes et de femmes qui sont venues de MAHABAD pour nous apporter leurs témoignages, malgré les risques que leur faisait courir une telle démarche, montrant ainsi quelle importance avait à leurs yeux la première mission humanitaire venant enquêter sur la situation des Droits de l'Homme en IRAN.

A ces témoignages, s'ajoutent ceux que nous avons pu recueillir dans les nombreux villages que nous avons traversés dans la région de SERDASHT-MAHABAD où nous avons séjourné plus de trois semaines.

Nous avons enfin visiter les deux prisons centrales du P.D.K.I. où nous nous sommes naturellement entretenus avec de nombreux prisonniers.

Ainsi que nous l'avons déjà expliqué, le fait que l'Armée Iranienne et les PASSEDARS contrôlent les villes et les routes situées au Kurdistan Iranien (on évalue en effet à plus de 100.000 le nombre des soldats et PASSEDARS engagés sur le front du Kurdistan auxquels s'opposent 12.000 PERSHMERGAS) nous a obligés de cantonner notre mission d'investigation dans les limites que nous avons décrites ci-dessus.

Institut kurde de Paris

Mais il est évident que la F I D H est prête à organiser une mission générale d'enquête sur la situation des Droits de l'Homme en Iran et à en soumettre les conclusions au Gouvernement de ce pays, dès que celui-ci lui aura fourni les autorisations nécessaires.

X

X

X

X

X

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris

I - L' APPLICATION DE LA DECLARATION UNIVERSELLE  
DES DROITS DE L'HOMME PAR LE GOUVERNEMENT  
DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

A) LA PRATIQUE DE LA TORTURE ET LA SITUATION  
DANS LES PRISONS DE MAHABAD

L'avènement de la République Islamique d'Iran a marqué la fin de la SAVAK de triste mémoire.

Cet organisme, police secrète du SHAH d'Iran, était en fait responsable des tortures dont des centaines d'opposants à la politique de ce monarque furent victimes sous son régime.

La disparition de la SAVAK n'a pas pour autant mis fin à la pratique de la torture en Iran.

Loin s'en faut.

Elle fut immédiatement remplacée par la SAVAMA (c'est-à-dire : "SANC DE DIEU" en Persan), dont l'organisation fut confiée au Général SOJDEHI, principal adjoint du Général NASSIRI, qui était responsable de la SAVAK.

La tâche de la faire fonctionner revint principalement aux PASSEDARS qui s'empressèrent de "réembaucher" une bonne partie des tortionnaires de l'ex SAVAK .

Sans les témoins avec lesquels j'ai pu m'entretenir, qui ont été emprisonnés et torturés à la fois sous le régime du SHAH d'Iran, puis sous celui de l'Imam KHOMEINY, la différence entre la SAVAK et la SAVAMA réside seulement dans le fait que la torture pratiquée par la SAVAK était "plus scientifique" alors qu'aujourd'hui, elle repose principalement sur la brutalité et le sadisme des PASSADARS chargés de "l'interrogatoire".

Et ils ajoutaient que "jamais la SAVAK n'aurait osé torturer encore moins exécuter autant de femmes et d'enfants , c'était une tradition que même la SAVAK était obligée de respecter"

Institut kurde de Paris

S'il est aisé de dresser une liste des tortures les plus couramment utilisées en Iran :

TORTURES PHYSIQUES :

- Coups de poings, de pied.
- Coups avec des bâtons.
- Coups portés par des câbles en fer sur le corps, les pieds, les mains.
- Brûlures de cigarettes (parfois pour écrire sur le corps : "Vive KHOMEINY" ).
- Fer brûlant appliqué sur le corps.
- Aiguilles chauffées à blanc sous les ongles.
- Ongles arrachés.
- Bras attachés en croix dans le dos ,  
(en Persan : DASBAND - E.GHAPANI)
- Tortures par électricité, notamment celle appelée APOLLO (où la victime est assise sur une chaise sur une plaque en acier, les jambes tendues, sa tête étant couverte d'un casque en acier).
- Coups portés alors que le prisonnier est pendu les pieds en l'air.
- Pendaion les pieds en l'air, le corps du prisonnier étant très rapidement monté et descendu.
- Obligation de rester debout, ou attaché des heures durant à une chaise.
- Interdiction de dormir.

TORTURES PSYCHOLOGIQUES :

- Simulacre d'exécution.
- Obligation d'assister à la torture d'autres prisonniers.
- Obligation d'assister à la torture de membres de sa famille.
- Torture du prisonnier en présence de membres de sa famille.

TORTURES RESERVEES AUX FEMMES :

- Pendaion par les cheveux, le corps étant battu.
- Viol (l'Imam KHOMEINY estime en effet que les femmes arrêtées sont les esclaves des gardiens),

Il est difficile de faire la somme de toutes celles qui sont pratiquées et d'affirmer, dans le même temps, que toutes ces formes de torture sont utilisées dans chaque prison iranienne.

Institut kurde de Paris

En effet, la forme et même l'intensité des tortures varient de façon importante d'une prison à une autre et parfois, même, d'un tortionnaire à un autre.

Un membre du Comité Central du P.D.K.I., arrêté il y a plus de 18 mois, et qui a été transféré dans six prisons successives a pu faire savoir à ses amis que les méthodes de tortures variaient d'une prison à une autre et qu'il pouvait en aller de même en ce qui concerne les conditions de sa détention.

Comme nous l'avons déjà expliqué, nous avons volontairement limité notre enquête sur ce point afin qu'elle soit la plus précise possible, à la situation des Droits de l'Homme dans la région de MAHABAD et principalement dans les 7 prisons que compte cette ville.

Il est apparu qu'il était extrêmement difficile de rencontrer des personnes ayant été directement victimes de sévices.

En effet, une infime minorité de prisonniers est libérée après avoir été torturée.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pu en rencontrer qu'un seul.

D'autres ont eu la chance de pouvoir s'échapper et nous en avons rencontré trois.

Ainsi que cela a été rappelé dans l'introduction, il nous fallait, pour mener à bien notre mission, pouvoir nous entretenir avec ceux dont un des parents avait été torturé et auquel ils avaient pu rendre visite en prison, constater les sévices qui lui avaient été infligés et recueillir ses dires.

Or, ces personnes résidaient toutes à MAHABAD où, pour des raisons évidentes de sécurité, nous ne pouvions nous rendre.

Pendant plus de 4 jours, des dizaines d'hommes et de femmes ont alors pris le risque de sortir de cette ville pour venir m'apporter leur témoignage dans un village situé à 20 kms. de MAHABAD en contrebas de la route qui va de cette ville à celle de JANDARAH.

Attitude d'autant plus courageuse qu'à cette époque du mois d'août, 48 personnes venaient d'être exécutées à la prison d'OUR-MIAH et que de fait, les contrôles de Passedars avaient été grandement renforcés afin de prévenir toute manifestation de colère populaire.

Institut kurde de Paris

Et comme je les remerciais, ces hommes et ces femmes me répondaient invariablement :

" Nous avons tous perdu, soit un mari, soit un ou  
 " plusieurs enfants, des frères, des cousins.  
 " Il est temps que le monde civilisé soit informé des  
 " crimes perpétrés contre le peuple Kurde.  
 " Et nous savons que seuls, les contrôles importants  
 " de PASSEDARS autour de notre ville ont empêché  
 " des dizaines d'autres personnes de venir vous apporter  
 " leur témoignage .

Parmi les dizaines de témoignages précis et circonstanciés que nous avons pu recueillir, nous croyons utile de citer les suivants qui démontrent que la torture est non seulement utilisée de façon systématique dans les prisons de la ville de MAHABAD, mais que celles-ci sont en réalité de véritables centres de torture .

I - TEMOIGNAGES RECUEILLIS AUPRES DE PERSONNES  
 QUI SE SONT ENFUIES DE LA PRISON DE MAHABAD

JAFFER H..... - 18 ans - étudiant

Arrêté au début du mois de juin 1983, il a été incarcéré pendant près de 2 mois.

Simulant avec un ami de graves douleurs, il profitait de son transfert à l'hôpital pour fausser compagnie aux deux Passadars qui les accompagnaient.

Son compagnon devait être abattu pendant leur fuite.

"Pendant 41 jours, je suis resté seul dans une  
 " cellule qui était en fait une cage, car je ne  
 " pouvais même pas y allonger les jambes que  
 " je devais garder repliées sous moi.

"Pendant 4 jours, j'ai été torturé sans interruption.

- Coups de poings et de pied sur le visage et le corps.
- Fouetté avec des câbles; mains, pieds, dos.
- Brûlures de cigarettes sur les poignets.

" Je suis resté les yeux bandés plusieurs jours,  
 " notamment ceux où j'étais torturé .

Institut kurde de Paris

"Après, j'ai été transféré dans une cellule d'environ  
"25 m2 où vivaient 32 personnes.

"Toutes avaient été torturées et étaient très faibles.

"Certaines avaient été transférées de la Prison  
"d'OURMIAH pour être de nouveau torturées.

"Nous ne pouvions nous allonger, faute de place.

"J'ai appris par mes compagnons que 6 personnes  
"qui vivaient dans leur cellule étaient mortes sous  
"la torture ; elles étaient âgées de 18 à 20 ans et  
"l'une d'entre elles avait 13 ans.

"D'autre part, j'ai également appris que 5 garçons,  
"âgés de 18 à 20 ans, s'étaient suicidés en se  
"coupant les veines.

"Après ma fuite, ma mère âgée de 60 ans, a été  
"arrêtée et elle est encore en prison.

RASSOUL D..... 40 ans - instituteur

Arrêté le 12 Décembre 1982 à l'école où il enseignait,  
il s'est enfui de prison le 28 Décembre 1982, profitant  
d'une panne d'électricité qui s'est produite alors  
qu'on le menait sur le toit de la prison où il était  
obligé de passer les nuits.

"Dès mon arrestation, j'ai été battu à coups de  
"poings et fouetté avec des câbles pendant 3 jours.

"6 jours durant, je n'ai reçu aucune nourriture  
"et je devais rester les yeux bandés.

"Je devais également garder les bras en croix  
"dans le dos.

"La cellule où j'étais seul était de très petite taille  
"et je ne pouvais même pas y allonger les jambes.  
"Si je le faisais ma tête remontait contre le mur.

"Il en était de même dans la cellule publique où  
"j'ai été transféré après et où vivaient 4 autres  
"personnes.

Institut kurde de Paris

"L'un des prisonniers avait 14 ans, les autres étaient  
"âgés de 16 à 22 ans.

"Nous ne pouvions aller aux toilettes qu'une fois par  
"jour, tous ensemble.

"Je n'ai jamais pu me laver, sauf les mains ou le  
"visage.

"La prison était très froide et je n'avais qu'une  
"couverture.

"Le jour, la fenêtre devait rester ouverte.

"Une nuit, nous avons vu les PASSEDARS mettre  
"un homme dans un sac, le battre et faire tourner  
"le sac en rond pendant une heure.

"Après 10 jours, ils m'ont obligé à passer la nuit  
"sur la terrasse de la prison. J'avais les yeux  
"bandés et il faisait très froid (-10 à -15°).

"A cette époque, la ville était couverte de neige  
"et je n'étais autorisé à ne porter qu'une chemise.

MUSTAPHA M..... - 26 ans - étudiant.

Arrêté en Septembre 1982, il s'est enfui après 11  
jours de détention, alors qu'il était transféré à un  
hôpital.

"Pendant 8 jours, j'ai été frappé avec des câbles  
"sur le dos et les pieds (60 à 80 coups à chaque  
"fois).

"On m'a également brûlé les mains avec des mégots  
"de cigarettes.

"On inondait constamment la cellule où je vivais et  
"où je ne pouvais même pas allonger les jambes.

"J'ai vu des personnes torturées par groupe de 10,  
"dans des pièces spéciales.

"La fenêtre de ma cellule donnait sur la prison des  
"femmes et j'entendais leurs cris lorsqu'on les  
"torturait ou lorsqu'on les violait.

"Après ma fuite, mon frère, âgé de 18 ans et ma  
"soeur, âgée de 16 ans, ont été arrêtés.

"Je sais qu'ils ont été torturés, mais je suis sans  
"aucune nouvelle plus précise d'eux..

Institut kurde de Paris

II - TEMOIGNAGE RECUEILLI AUPRES D'UNE PERSONNE  
QUI A ETE LIBEREE DE LA PRISON DE MAHABAD.

Mahamad Rassoul Y..... - 23 ans - étudiant

Arrêté le 8 Avril 1982, il devait être détenu pendant 1 mois et demi.

"Pendant tout le temps de ma détention, j'ai été "obligé de garder un bandeau sur les yeux.

"J'ai été fouetté à coups de câbles en fer sur les "fesses, le haut des cuisses, le bassin, le dos et "les pieds.

"Par deux fois, j'ai été frappé 64 fois de suite "et par une fois 84 fois.

"On me posait sans cesse des questions sur le "P.D.K.I. et le KOMALA.

"J'étais détenu dans une cellule d'environ 35 m2, "avec 40 autres prisonniers.

"La nuit, on ne pouvait s'allonger; lorsqu'on on "essayait de le faire, on nous donnait des coups "de bâton sur les pieds.

"Nous allions aux toilettes deux fois par jour en "nous tenant par la main sur l'épaule 5 par 5 "et nous ne pouvions y rester que 2 minutes.

"Le Hamam était réservé aux seuls bons musulmans "et interdit aux autres.

"Dans notre cellule, je ne pouvais parler avec les "autres prisonniers.

"J'ai été libéré car 7 fois, on m'a posé la même "question et 7 fois, j'ai donné la même réponse, "malgré les coups de câbles en fer qui m'étaient "assénés.

"J'ai <sup>été</sup> arrêté 12 jours après ma libération et détenu "une nouvelle fois pendant 9 jours.

"J'ai été battu 3 fois avec des câbles en fer et "maintenu dans une cellule où je vivais seul, "sans pouvoir même m'allonger.

Institut kurde de Paris

"Comme ceux qui m'avaient dénoncé n'arrivaient  
 "par à me reconnaître formellement, j'ai été alors  
 "libéré.

III - TEMOIGNAGES RECUEILLIS AUPRES DES PARENTS DES  
 59 PERSONNES EXECUTEES A LA PRISON D'OURMIAH  
 EN MAI 1983

( Pour des raisons tendant à la sécurité de ces témoins,  
 qui habitent actuellement à MAHABAD, les initiales des  
 noms et prénoms ont été changées. )

A - TEMOIGNAGES DU PERE ET DE LA MERE DE  
 A...Z - 19 ans

"Notre fils a été arrêté à MAHABAD 9 mois 1/2  
 "avant son exécution, dénoncé par un de nos  
 "voisins.

"Les 4 premiers mois, nous n'avons pu lui rendre  
 "visite, car il devait être torturé sans cesse.

"Il nous a par la suite indiqué qu'il était resté  
 "seul dans une cellule, la taille d'une cage - où  
 "il ne pouvait s'allonger, les yeux toujours bandés  
 "et qu'il avait été torturé chaque jour de la manière  
 "suivante :

- électricité
- ongles arrachés
- coups sur l'ensemble du corps
- fouetté avec des câbles
- brûlures de cigarettes
- simulacres d'exécution

"Après son transfert à la prison d'OURMIAH, sa  
 "mère et sa soeur ont pu lui rendre visite, et lui  
 "parler, séparés par une glace, à l'aide d'un téléphone.

"Elles ont constaté des traces de torture sur les  
 "pieds, les poignets, les ongles des mains étant  
 "arrachés.

"Bien plus, il avait la main et le poignet brisés  
 "après que l'on ait essayé de lui enfoncer sa  
 "montre cassée dans le poignet.

"Jamais il n'a été soigné.

"Après son exécution, nous avons essayé de récupérer  
 "son corps à TABRIZ, mais cela nous a été refusé.



Institut kurde de Paris

B - TEMOIGNAGE DU FRERE DE B....Z - 27 ans  
CUVRIER

"Mes parents n'ont pu voir mon frère à la prison de MAHA-BAD" mais seulement à celle d'OURMIAH, après qu'il  
"ait été torturé.

"Lorsqu'il les a vu, il s'est évanoui.

"Il avait été en effet frappé avec des câbles chauffés  
"à blanc sur le corps, les pieds, le visage.

écrit

"On lui avait fait la mention "Vive KHOMEINY" avec  
"des mégots de cigarettes sur la poitrine.

"A plusieurs reprises, les PASSEDARS avaient fait  
"semblant de l'exécuter, en tirant sur lui des balles  
"à blanc, après l'avoir accusé d'être un agent de  
"l'Amérique.

"Parfois, il n'avait droit à de la nourriture qu'une  
"fois tous les 5 jours. Parfois une fois par jour,  
"parfois à chaque repas.

"On lui a également donné, ainsi qu'à l'un de ses  
"compagnons de cellule, des laxatifs.

"Pendant plusieurs jours, on leur a alors interdit  
"d'aller aux toilettes, les obligeant à faire leurs  
"besoins en cellule et à manger leurs excréments.

C - TEMOIGNAGE DU FRERE DE C....Z -  
Etudiant de 16 ans, arrêté le 21 Mars 1983  
avec 400 personnes soupçonnées d'être sympathisantes  
du P.D.K.I.

"Ma mère a vu mon frère 2 fois à la prison d'OURMIAH  
"Il lui a dit qu'il ne pouvait lui parler, car les  
"téléphones au moyen desquels ils dialoguaient étaient  
"surveillés.

"Mais elle a remarqué des brûlures de cigarettes sur  
"ses mains.

"En outre, il avait les arcades sourcilières complètement  
"ouvertes sur lesquelles on avait appliqué un produit.

"Il lui a seulement indiqué qu'on lui avait mis du  
"plâtre sur ses yeux et ses arcades sourcilières  
"ouvertes, car il ne voulait pas avouer qu'il était  
"membre du P.D.K.I.

Institut kurde de Paris

"Lorsque notre famille s'est rendue à TABRIZ  
 "pour récupérer son corps, il lui alors été indiqué  
 "qu'il avait été tué dans la guerre d'IRAK.

D - TEMOIGNAGE DE LA FEMME DE D....Z -  
âgé de 42 ans - casseur de pierres

"Après l'arrestation de mon mari, en Décembre 1982,  
 "ma fille a été arrêtée à son tour et condamnée à  
 "8 ans de prison.

"Elle s'appelle Zarintaz et a 14 ans.

"Elle n'a pas été torturée, mais ses 2 compagnes  
 "de cellule ont eu des dents arrachées et ont été  
 "frappées avec des câbles sur les jambes.

"Mon mari, après avoir été torturé pendant 6 semaines,  
 "a été envoyé à la prison d'OURMIAH.

"Les tortures qu'il a subies sont les suivantes :

- fouetté avec des câbles en fer sur tout le corps et les pieds.
- application d'un fer à repasser brûlant sur la plante des pieds, le dos et la poitrine.
- poils de moustache arrachés un par un.

"Lorsque je l'ai rencontré, il m'a indiqué que pendant  
 "les 15 premiers jours, il avait été battu des heures  
 "entières avec des câbles en fer.

"Lorsque je suis allée à TABRIZ pour récupérer  
 "son corps, on m'a répondu non, en m'indiquant  
 "que c'était un "infidèle".

"J'ai 6 enfants et je suis aidée par les sympathisants  
 "du P.D.K.I.. qui me donnent de l'argent pour les  
 "nourrir.

E - TEMOIGNAGES DE LA MERE ET DE LA SOEUR  
DE E et S.....Z - étudiants, âgés respectivement  
de 19 et 25 ans.

"E. et S. ont été arrêtés en Février 1983.

"Nous les avons vus 2 fois.

"Ils ont eu les dents cassées, ont été fouettés  
 "à coups de câbles en fer sur les pieds et sur  
 "les mains, et continuellement battus à coup de  
 "poings.

"Un fer à repasser brûlant leur a été également  
 "appliqué sur le dos et les épaules.

"Ils sont restés seuls dans une cellule pendant près  
 "d'un mois, sans pouvoir s'allonger et avec les yeux  
 "bandés.

Institut kurde de Paris

"Ils ne pouvaient aller aux toilettes qu'une fois  
"par jour.

"J'étais obligée de leur envoyer de la nourriture  
"à la prison d'OURMIAH, car sans cela, ils seraient  
"morts de faim.

"Après leur exécution, je n'ai pu récupérer leurs  
"corps

F - TEMOIGNAGE DE LA SOEUR DE G.....X  
17 ans - étudiant, arrêté en Février 1983

"La seule fois où j'ai pu voir mon frère, il ne  
"pouvait se tenir sur ses jambes et était porté  
"par deux gardiens.

"J'ai aussi aperçu des brûlures de cigarettes sur  
"ses mains et ses poignets.

G - TEMOIGNAGE DE LA MERE DE H.et I...X  
étudiants, âgés respectivement de 18 et 20 ans.

"Je les ai vus 2 fois à la prison de MAHABAD  
"et 3 fois à celle d'OURMIAH.

"Ils avaient été brûlés avec des cigarettes sur  
"les mains, les poignets et les avant bras.

"Ils avaient l'air épuisés et ne pouvaient parler  
"que difficilement.

"J'ai compris qu'ils étaient restés seuls pendant  
"16 jours, dans une petite pièce sans pouvoir  
"s'allonger, les yeux toujours bandés.

"A OURMIAH où nous leur envoyions de la nourriture,  
"car ils n'avaient rien à manger, ils ont été de  
"nouveau torturés après qu'un PASSEDAR ait été  
"tué.

"Après leur exécution, j'ai vainement essayé de  
"récupérer leurs corps à la prison de TABRIZ.

"Mon mari et mon premier fils ont déjà été tués  
"par les PASSEDARS.

"J'ai encore 2 petits enfants et les voisins, qui sont  
"des sympathisants du P.D.K.I. me donnent de  
"l'argent pour vivre.

Institut kurde de Paris

H - TEMOIGNAGE DE LA MERE DE J.....X  
17 ans - porteur - arrêté en Février 1983

"Je l'ai vu une fois en 14 jours à la prison de  
 "MAHABAD où il a été détenu 40 jours et 5 fois  
 "à celle d'OURMIAH où je ne pouvais lui parler  
 "que par téléphone.

"Il semblait avoir été brûlé sur tout le corps,  
 "le visage et les mains.

"Il semblait très fatigué malgré la nourriture que  
 "je lui envoyais.

"Il est passé à la télévision où il a reconnu avoir  
 "été entraîné deux fois par le P.D.K.I. et avoir  
 "participé à des attaques organisées par ce parti,  
 "ce qui est faux.

"Malgré mes efforts, je n'ai jamais pu récupérer  
 "son corps.

I - TEMOIGNAGE DE LA MERE DE K.....X - 15 ans  
étudiant - arrêté en Mars 1983.

"Mon fils est resté détenu 40 jours à la prison de  
 "MAHABAD avant d'être transféré à celle d'OURMIAH  
 "où je lui parlais à travers une glace avec un  
 "téléphone.

"Il a été torturé avec un fer à repasser chauffé  
 "à blanc sur les épaules, le cou, les jambes et  
 "les mains.

"Il est resté 15 jours dans une cellule, extrêmement  
 "petite dans laquelle il ne pouvait s'allonger.

"Tout le temps, il avait les yeux bandés et pratiquement  
 "rien à manger.

"Après son exécution, je n'ai pu récupérer son corps.

A ces quelques témoignages, il nous paraît intéressant de joindre  
 celui de la soeur de Osman X., PESHMERGA de 19 ans, arrêté  
 avec 5 autres personnes, 18 mois avant son exécution en Juin 1983.

"Bien que blessé aux 2jambes et au ventre lors de  
 "sa capture, les PASSEDARS le battaient au bassin  
 "et au ventre alors qu'il séjournait à l'hôpital.



Institut kurde de Paris

"La première fois que nous l'avons vu en prison,  
 "les PASSEDARS le portaient, car il ne pouvait  
 "marcher.

"Il nous expliqua, qu'après avoir été plâtré, ses  
 "jambes avaient de nouveau été brisées en prison.

"En plus, il avait été frappé sur le corps, les mains,  
 "les doigts, dont deux étaient cassés.

"L'électricité lui avait été appliquée sur les ongles.

"Mon frère ne pouvait plus marcher et parlait très  
 "difficilement., car il avait été ensuite torturé sans  
 "arrêt 40 jours à la prison de MAHABAD.

"Les PASSEDARS sont venus 2 fois pour arrêter  
 "notre mère, mais elle n'était pas à la maison quand  
 "ils sont arrivés.

"Aussi, a-t'elle pu fuir et se réfugier dans un village  
 "contrôlé par le P.D.K.I.

"En allant l'autre jour à la morgue de TABRIZ pour  
 "essayer de récupérer une nouvelle fois le corps  
 "de notre frère, j'ai vu ceux de 8 personnes (3 filles  
 "et 5 garçons) qui venaient certainement d'être  
 "exécutés,.

"J'en connaissais personnellement 3.....

\*

\* . \*

Ces quelques témoignages, ajoutés aux nombreux autres similaires que nous avons pu recueillir, nous ont apporté la preuve que les prisons de MAHABAD étaient avant tout des centres de torture. où les détenus étaient interrogés pendant 4 à 6 semaines avant d'être envoyés à la prison d'OURMIAH.

Ces témoignages nous ont également permis de reconstituer la vie dans les prisons de MAHABAD.

Pendant les 2 ou 3 premières semaines de son incarcération , le prisonnier est détenu dans une cellule individuelle qui ressemble plus, du fait de son exigüité, à une cage et où il ne peut même pas allonger les jambes.

Institut kurde de Paris

Les yeux toujours bandés, il pourra être torturé, soit continuellement pendant quelques jours, soit beaucoup plus longtemps.

La torture terminée, il sera transféré dans une cellule où vivent d'autres prisonniers, mais où il ne pourra plus allonger les jambes pour dormir.

Les yeux toujours bandés, il ne pourra que très difficilement s'entretenir avec ses compagnons de cellule qui, eux aussi, sortent de la torture.

S'il peut aller 2 ou 3 fois par jour aux toilettes pendant quelques minutes, il ne sera autorisé à se laver qu'une fois par semaine, voire par mois.

Vivant à même le sol, dans des conditions sanitaires très difficiles, il aura à peine une couverture pour se protéger du froid.

Si normalement il est nourri de pain et de riz 3 fois par jour, il pourra, privé de nourriture pendant une semaine, être

De toute manière, cette nourriture sera nettement insuffisante pour lui permettre d'éviter de présenter rapidement des signes de dénutrition.

Si la plupart des tortures cessent lorsqu'il est transféré à la prison d'OURMIAH, il ne pourra compter pour se nourrir que sur la nourriture que ses parents lui feront parvenir tellement celle de la prison est insuffisante.

Non seulement, la preuve est ainsi faite que la torture est utilisée systématiquement, mais également que les conditions de détention, d'hygiène et d'alimentation sont telles qu'elles constituent à elles seules une atteinte à l'intégrité physique des détenus.

A cela, s'ajoutent les pressions, voire les arrestations de ceux dont un des membres de la famille est PESHMERGA, ou tout simplement incarcéré, car soupçonné d'être sympathisant de P.D.K.I. ou du KOMALA.

## II - LES EXECUTIONS

Ainsi que nous venons de le voir, un grand nombre des témoignages que nous avons pu recueillir sur la torture dans les prisons de MAHABAD nous ont été fournis par les parents des 59 personnes exécutées en Mai 1983 à la prison d'OURMIAH.

Institut kurde de Paris

Postérieurement à cette exécution, nous avons été informés que :

- 15 personnes avaient été exécutées le 15 Août 1983 à la prison de SARKIS (SARKIS est située entre BOUKAN et SANANDAJ) dont les noms suivent :

- Barzan FATULLAH NEJAD (garçon)
- Colsem HOSSEINI (fille)
- Mohamed HADJI KARIM (garçon)
- Saadad KAFIMIAN (fille)
- Sahid VARDANI (garçon)
- Idrahim AHMADI (garçon)
- Satmeh JAMISCIDI (fille)
- Mansour KARIMIAN (garçon)
- Jemmal KARIMIAN (garçon)
- Mohamed KARIMI (garçon)
- Attallah MINAHI (garçon)
- Khaled HALIMI (garçon)
- Mansour MAHAMADI (garçon)
- Shala MINA (fille)
- Vahide HOSEIND (garçon)

Entre le 22 et le 25 Août 1983 (c'est-à-dire à l'époque où nous nous trouvions à proximité de la ville de MAHABAD) :

- 48 personnes originaires de cette ville ont été exécutées à la prison d'CURMIAH, dont au minimum 19 jeunes filles.
- 15 d'entre elles avaient été auparavant condamnées à des peines de prison allant de 3 à 10 ans.

La plupart des personnes exécutées étaient soit ouvrier, étudiant ou professeur, aucun PESHMERGA ne figurait parmi eux.

Depuis le début de l'année, plus de 450 personnes auraient ainsi été exécutées après avoir été jugées en quelques minutes (2 à 10 minutes) par un Mollah, rendant la justice au nom de "L'HAKEMESHRE" c'est-à-dire le gouvernement de la République Islamique.

Leurs corps ne seront jamais remis à leur famille, attitude compréhensible de la part des autorités iraniennes si l'on considère que :

- 1) Le nombre d'impacts de balles est tel qu'il rend difficile l'identification des corps.

Institut kurde de Paris

2) AVANT L'EXECUTION, LES CORPS SONT VIDES  
DE LEUR SANG AFIN D'EFFECTUER DES TRANSFUSIONS  
SUR LES GARDIENS DE LA REVOLUTION\* BLESSES.

Ce fait incontestable se trouve établi par les termes de la circulaire adressée le 3 Octobre 1982 par le Procureur Révolutionnaire en Chef de la République Islamique d'IRAN aux Procureurs Révolutionnaires des Provinces et Villes.

Le texte de cette circulaire est le suivant :

" AU NOM DE DIEU "  
LE PLUS GRAND

" Bureau du Procureur Révolutionnaire en Chef "     Date : 10/7/1360  
République Islamique d'Iran                                     (2/10/82)  
N° 3250

" Origine : Procureur Révolutionnaire en Chef  
de la République Islamique d'Iran

A : Tous les Procureurs Révolutionnaires  
des Provinces et Villes

" Selon ce qui nous a été indiqué par le Corps des Gardiens  
" lorsque les frères Gardiens qui sont blessés à l'occasion  
" d'échauffourées dans les villes ou lors de batailles sur le  
" front sont transférés dans les hôpitaux, ceux-ci ont besoin  
" de pratiquer de façon urgente des transfusions sanguines.  
"

" Le manque de réserves de sang et l'impossibilité de s'en  
" procurer entraînent la mort des blessés.

" Afin de résoudre ce problème et répondre à la requête du  
" Corps des Gardiens, vous voudrez bien donner l'ordre par  
" lequel une équipe médicale de confiance videra secrètement  
" de leur sang les individus qui sont condamnés à être exécutés  
" et dont la peine sera appliquée immédiatement, le sang devant  
" être transféré dans des containers spéciaux à l'aide de seringues

" Ces containers devront être ensuite amenées au dispensaire  
" le plus proche ou dans une Banque de sang, ce qui permettra  
" aux frères Gardiens d'en bénéficier le plus tôt possible dans  
" les situations d'urgence.

\* le terme "Gardien de la Révolution" est équivalent à celui de "Passedar".

Institut kurde de Paris

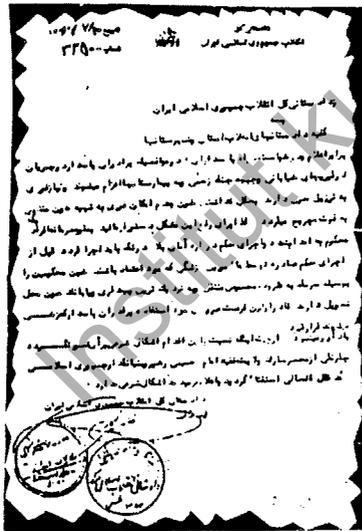
" Il est indiqué qu'afin d'être sûr que cette mesure n'entraîne  
 " aucune faute au plan religieux, le problème en a été soumis  
 " à sa Sainte Excellence, Gardien de la Religion, l'Imam  
 " KHOMEINI, Fondateur et dirigeant de la République  
 " Islamique.

" Celui-ci a indiqué que cela ne constituait pas une violation  
 " de la Loi Religieuse.

" Signé et tamponné :

" PP. le Procureur Révolutionnaire en Chef  
 " de la République Islamique d'Iran.

Réduction de  
 l'original du  
 document traduit  
 ci-dessus.



Au vu de ce document, une question capitale s'impose :

Est-il exact, ainsi que les nombreux témoignages recueillis tendent à le prouver que des civils condamnés à des peines de prison, sont exécutés (comme ce fut le cas à la prison d'OURMIAH en Aout 1983) uniquement parce que le gouvernement de TEHERAN manque du sang nécessaire aux transfusions?

A contrario, pourquoi ces civils ont-ils été exécutés alors que les juges islamiques avaient décidés de leur laisser la vie sauve?

Il nous est naturellement impossible de répondre à ces questions. Nous pouvons seulement nous contenter d'évaluer le nombre de civils Kurdes exécutés depuis le début de l'offensive de TEHERAN dans cette région, en nous référant au chiffre de 450 exécutions depuis le début de cette année.

Institut kurde de Paris

Si l'on compare ce chiffre avec celui des PESHMERGAS - militants P D K I exécutés au 31 Décembre 1982, soit 1.339 personnes, dont 277 dans la ville de MAHABAD, on peut évaluer le nombre de civils kurdes exécutés par la République Islamique à plus de 1.500 personnes.

Pourquoi ?

Sur quels critères ?

Au nom de quelle raison d'état, ces centaines d'hommes et de femmes, souvent très jeunes (14 à 18 ans) ont-ils purement et simplement été supprimés ?

Terrorisme d'un état à l'encontre d'une forte minorité de sa population ?

Guerre sainte de la République Islamique Shiiite contre un peuple à majorité Sunnite ?

Si une réponse logique existe à toutes ces questions, on peut deviner, à travers l'incroyable confession faite à la Télévision Iranienne par V.AZZIZ, qui allait devenir l'un des "59 exécutés d'OURMIAH".

Ce gamin de 12 ans s'accusait en effet d'avoir, sur l'ordre du P D K I, tué plusieurs PASSEDARS.

A n'en pas douter, pour la très grande partie des personnes exécutées, un seul crime peut justifier leur assassinat :

- Etre kurde en République Islamique d'Iran -

### III - LES ATTAQUES DE L'ARMEE IRANIENNE ET DES PASSEDARS CONTRE LES VILLAGES KURDES : 25.000 REFUGIES .

Depuis plus de 2 ans, des centaines de villages où vivent des paysans sans défense, sont l'objet de violentes attaques de la part de l'armée Iranienne et des PASSEDARS.

Souvent ces villages subissent des attaques conjuguées de l'Armée (attaques d'hélicoptères ou bombardements au mortier) et des PASSEDARS (tirs en rafales - pillages).

Parfois ces attaques sont le seul fait de centaines de PASSEDARS.

Les villages détruits, abandonnés, ne se comptent plus.



Institut kurde de Paris

A chaque attaque, les paysans laissent non seulement leurs maigres biens, mais également de très nombreux morts.

Parfois, ces paysans reviennent dans leur village et tentent de reconstruire leur maison.

Souvent, ils sont obligés de fuir devant une nouvelle attaque.

Il est également fréquent que l'Armée, mais surtout les PASSEDARS établissent un camp à proximité des villages attaqués, empêchant ainsi le retour de leurs habitants.

Pour la seule période du 1er Juillet 1983 au 15 Août 1983, les villages suivants ont été attaqués, (hélicoptères - tirs de mortier) alors que pendant les 5 mois précédents, 14 villages avaient été détruits et 72 villageois tués.

#### REGION D'OURMIAH

- GHASRIK : 1 mort, 1 blessé
- GHADERBAD : 1 tué, 3 blessés
- BASTHABAD : 1 femme tuée
- SOUSSAMABAD : 2 femmes et 1 enfant de 12 ans tués.

#### REGION DE MAHABAD

- KARHGSCLAR : 1 femme tuée et 7 blessés
- GAMISHAN : 1 mort, 1 blessé

#### REGION DE KAMIARAN

- Plus de 400 personnes sont réfugiées en provenance des villages suivants :

BILLAWAR - TILLAKU- MESURAHU - ZIVIA -  
LONE KONE.

#### REGION DE BOUKAN

- YEKSHAVA, (attaqué par les PASSEDARS)  
1 blessé, 1 tué.
- SADKHE : 4 morts, 3 blessés.

Les dizaines de morts, les centaines de villages détruits ou abandonnés ne sont pas la seule conséquence de ces attaques de l'Armée Iranienne et des PASSEDARS.

Institut kurde de Paris

En effet, plus de 25.000 hommes, femmes et enfants errent de village en village en quête d'un endroit où ils pourront vivre paisiblement.

Souvent, ils se sont réfugiés dans 2, puis 3, 4, 5 villages qui, tour à tour, ont été attaqués, les obligeant à fuir à nouveau et sans cesse.

Aujourd'hui, de très nombreux réfugiés vivent, souvent dans des conditions matérielles et sanitaires extrêmement difficiles, dans ou près des villages contrôlés par les PESMERGAS du P.D.K.I.

Nous avons rencontré 60 de ces familles (soit plus de 300 personnes) qui vivaient sous des tentes à proximité du village de JANDARAH, à 70 kms. de MAHABAD.

Parmi eux se trouvent également quelques familles qui avaient fui cette ville après qu'elle eut été reprise par les PASSEDARS, car elles avaient peur de la violence de ces derniers (nous avons même vu des mères de famille supplier les PESMERGAS du P.D.K.I. de prendre avec eux leurs fils âgés de 13 ou 14 ans, car elles pensaient qu'ils seraient plus en sécurité en combattant à leurs côtés qu'en restant vivre à MAHABAD).

Leurs témoignages peuvent se résumer en quelques mots : bombardements, attaques d'hélicoptères, centaines de PASSEDARS qui tirent partout, maisons détruites, qui brûlent, pillages, morts ou blessés, la peur, la fuite.....

Parmi les très nombreux témoignages recueillis, nous ne pouvons manquer d'en citer quelques uns, les plus significatifs :

J.....R - Commerçant à MAHABAD

"Il y a 3 ans, j'ai fui la ville de MAHABAD, car j'avais peur ; beaucoup de gens y étaient en effet arrêtés.

"Nous nous sommes successivement réfugiés dans 6 villages de la région de MAHABAD.

"Tous ont été attaqués par l'Armée et les PASSEDARS. Lorsque ceux-ci arrivaient dans le village, ils tiraient sur les gens, les maisons et y mettaient le feu.

"Une fois 1.500 à 2.000 PASSEDARS ont attaqué notre village, tout le monde a fui.

"Certains ont essayé de revenir et de le reconstruire. Mais de nouveau les PASSEDARS sont venus.

Institut kurde de Paris

"Quant aux hélicoptères, ils tuaient beaucoup de gens,  
"parfois 20 ou 25 à la fois.

"Nos trois filles étaient étudiantes à MAHABAD et  
"elles viennent d'arriver chez nous pour y vivre.  
"Elles ont peur, car beaucoup de leurs amies viennent  
"d'être arrêtées, dont certaines n'avaient pas plus  
"de 14 ans.

"A MAHABAD, il y tellement de prisonniers que trois  
"mosquées viennent d'être transformées en camps  
"militaires et une en prison.

A..... R -

"J'ai quitté OUCHNAVIA il y a deux ans après que  
"les militaires aient pris la ville.

"Nous avons vécu dans 5 villages.

"Ils ont été attaqués par des hélicoptères qui les ont  
"bombardés ainsi qu'au mortier.

"Beaucoup de maisons du village étaient détruites et  
"de nombreuses personnes étaient blessées.

"Ensuite, les PASSEDARS arrivaient, qui pillaient tout  
"ce qu'il y avait à prendre.

"Nous avons eu de la chance, on a pu se cacher et  
"fuir dans la nuit, alors que d'autres réfugiés ont  
"été battus avant d'être tués.

N.....Z -

"J'habitais le village de KARAGOL près de MAHABAD.

"Il y a un an, les PASSEDARS sont arrivés dans le  
"village et ont ouvert le feu.

"18 personnes furent tuées., dont 7 dans ma famille :

- mon beau-père
- un de mes fils
- 3 de mes frères
- 2 de mes cousins

"Des PASSEDARS ont attaqué le village de 3 côtés  
"et ils étaient près de 1.000.

"Je me suis ensuite réfugié dans 4 villages qui ont  
"tous été attaqués..

Institut kurde de Paris

"Depuis quelques mois, nous vivons ici dans une petite tente, et nous sommes cinq.

Ces 25.000 réfugiés ont tout perdu, maison, travail, terre. Alors, ils trouvent un travail où ils peuvent se subsister grâce à l'aide d'autres paysans beaucoup plus riches qu'eux.

En effet, il n'est pas rare que les PASSEDARS "s'amusent" à tirer sur les troupeaux qui passent à leur portée, obligeant ainsi les bergers à ne les rentrer que la nuit.

#### IV - LES FAMILLES EXILEES

Dujour au lendemain, des dizaines de familles peuvent être contraintes de s'exiler

Cette violation des Droits de l'Homme, qui frappe presque uniquement la population Kurde vivant en IRAN, touche en priorité les familles dont l'un des membres est incarcéré.

Il peut suffire d'être soupçonné de soutenir le P.D.K.I. ou le KOMALA pour pouvoir être touché par cette mesure d'exil.

On évalue à 1300, 1.500 le nombre des personnes qui ont été exilées : 2 à 300 familles de commerçants, ouvriers, employés.

A titre d'exemple, nous pouvons citer le nom de :

- 9 familles qui ont été exilées en Mars 1983 de SARKIS à POULANTCHAR, soit près de 1.200 kms de là (entre parenthèse, le nombre de personnes composant chaque famille).

M. FAROURIAN	(4)
A. NILOUFARI	(17)
M. NICKDIN	(1)
M. SFERBAZI	(6)
H. KAHABI	(16)
S. DARAH	(5)
K. SEFIDGAR	(9)
T. MCLLOUDI	(6)
H. HABIB-MOORAD	(11)

Institut kurde de Paris

- 43 familles exilées le 14 Juin 1983 de MAHABAD  
dans les villes de RAFSSANJAN, DANUJAN, Y AZDE  
SEM NAN (à 1.000-1.200 Kms. de MAHABAD)

R. SHIVA  
A. MAHMOUDI  
A.A. ROSTAMZAADA  
R. ELLASI  
S. JIAN  
A. KARIM  
F. RISEKI  
A. ZAHIDI  
M. BAHRAM-MIZZA  
M. ABASSI  
M. RABATI  
M. AMIN  
Y. MAHRAZI  
A. HASSAZABA  
S. TAHAR  
Y. TAHIRI  
A. KHERZI  
M. NICK  
R. FERDOSI  
E. MANSOURPOUR  
A. PIRANHI  
M. RABIEI  
S. RAHTAMI  
A. TADAHOUN  
A. HOSREI  
M. MCHAFAHRI  
D. PARTOUVIAN  
A. NANAVAZADE  
I. SEYEDIAN  
S. KALANDRI  
S. OUMAYOUN  
M. IRANPCUR  
A. AHMADIAN  
M.R. SARADJI  
R. BANEVAN  
H. HESSAM  
I. HESSAM  
M. SALEH  
H. SAABE  
R. BAHRAMI  
H. BAHRAMI

Institut Kurde de Paris



Toujours selon les informations que nous avons pu recueillir, plusieurs dizaines de familles seraient menacées d'un exil prochain, les autorités de TEHERAN cherchant ainsi à provoquer l'exil de plusieurs milliers de civils kurdes responsables à leurs yeux de soutien que reçoivent ceux qui combattent pour l'autonomie de cette région.

Institut kurde de Paris

II - L'APPLICATION DE LA DECLARATION UNIVERSELLE  
DES DROITS DE L'HOMME PAR LE PARTI DEMOCRATIQUE  
DU KURDISTAN IRANIEN DANS LES TERRITOIRES  
QU'IL CONTROLE :

LES CONDITIONS DE DETENTION ET LE TRAITEMENT  
RESERVE AUX PRISONNIERS APPARTENANT A L'ARMEE  
IRANIENNE ET AUX PASSEDARS.

Le régime de TEHERAN a, à de très nombreuses reprises, indiqué que ses soldats, faits prisonniers au Kurdistan Iranien, étaient systématiquement torturés et exécutés par les combattants Kurdes du P.D.K.I ou du KOMALA.

Pour cette raison, nous avons cherché à enquêter, de la façon la plus précise possible, afin de vérifier si cette accusation était fondée.

Cette mesure d'investigation se trouvait d'autant plus justifiée que le Comité International de la Croix Rouge, a toujours refusé de prendre ces prisonniers sous sa responsabilité, malgré les nombreuses demandes qui lui ont été faites en ce sens par le P.D.K.I.

Pour mieux comprendre le traitement qui est réservé à ces derniers, il faut tout d'abord savoir que lorsqu'un membre de l'Armée Iranienne ou un PASSEDAR est fait prisonnier, il est présenté à un Vice Juge dépendant du P.D.K.I. qui l'interroge, notamment sur les raisons qui l'ont poussé à combattre les Kurdes, et qui transmet son dossier à un Tribunal composé de 3 à 5 juges (parfois 7) qui fixe après une réflexion de plus d'un mois, la peine maximale pendant laquelle ce prisonnier pourra être incarcéré.

Ces juges peuvent, par la suite, proposer au Bureau Politique du P.D.K.I. des mesures de libération anticipée ou de grâce, ce qui, nous le verrons, permet en fait d'aboutir à une libération très rapide des soldats iraniens emprisonnés.

Institut kurde de Paris

Nous avons pu visiter tout-à-fait librement les deux prisons centrales du P.D.K.I., l'une située près du village d'ASKHAN à proximité de la frontière Irano-Irakienne, l'autre située dans la région de MAHABAD.

#### I - LA PRISON D'ASKHAN

Lors de notre visite à cette prison, 250 personnes y étaient incarcérées (entre 1 semaine à 3 ans).

3 mois auparavant, 63 soldats Iraniens et 16 membres du TOUDEH (Parti communiste Iranien) y furent libérés.

14 d'entre eux devaient être du reste emprisonnés sur l'ordre des autorités de la République Islamique d'IRAN.

Après notre visite, 60 prisonniers furent libérés le 16 Août 1983, à l'occasion de la fête du P.D.K.I.

15 d'entre eux demandèrent à pouvoir rester vivre sur le territoire du Kurdistan Iranien.

#### A - VISITE DE LA PRISON

Les Officiers, les soldats et les PASSEDARS vivent chacun dans une cellule séparée.

Nous avons compté 6 cellules principales et 2 cellules plus petites.

Les prisonniers élisent un Conseil composé de 7 membres (1 par cellule principale, plus 1 pour les deux petites cellules), chargé des relations avec le Directeur de la Prison et de l'organisation de la vie quotidienne des prisonniers.

Les portes des cellules restent ouvertes la journée et les prisonniers peuvent se promener librement dans l'une des deux cours de la prison.

L'autre cour correspond à un terrain de volley-ball où les prisonniers peuvent également jouer librement, chaque cellule ayant son équipe.

Les prisonniers peuvent s'allonger dans les cellules, qui sont propres et bien entretenues et d'une superficie suffisante pour leur permettre des conditions de vie décente (par exemple : 14 prisonniers vivent dans une pièce de 32 m<sup>2</sup>).

Institut kurde de Paris

La cuisine est faite ensemble par les prisonniers et les PESHMERGA qui mangent la même nourriture.

Nous l'avons goûtée, (riz, tomates, lentilles) et trouvée fort convenable.

Nous avons vérifié auprès de nombreux prisonniers qu'elle était équivalente à celle qui leur était servie chaque jour.

L'habillement est fourni par la prison qui comprend trois sanitaires, 3 salles de bains (Hamam) et une salle de douches auxquels les prisonniers ont un libre accès.

En plus, ceux-ci sont autorisés à aller à une source 1 à 2 fois par jour.

Ils peuvent également utiliser une bibliothèque qui comprend des livres fournis par la prison, ainsi que des jeux d'échecs, et de black gammon.

Ils ont également à leur disposition des postes radio et un poste de télévision.

Des cours d'alphabétisation de Kurde et d'Anglais sont organisés par les prisonniers et vous trouverez ci-joint la liste de ces cours qui nous a été remise par le conseil de la prison.

Il à noter que le Directeur de la prison suit lui-même ces cours d'Anglais qui sont organisés sous la responsabilité d'un Officier de l'Armée Iranienne, M. SHIFAN, qui nous a servi du reste de traducteur au cours de notre visite et que tous les prisonniers, 3 fois par semaine, peuvent suivre 1 h 1/2 de cours de philosophie.

\*

\*        \*

Institut kurde de Paris

No.	Course Title	Days	Hours	Number of Students	Instructor
1	Elementary 1 <sup>st</sup> Grade	Sat. Sun. Mon. Tue. Wed. Thur.	8-9 A.M.	13	Mr. Touzi
2	Elementary 2 <sup>nd</sup> Grade	Sat. Sun. Mon. Tue. Wed. Thur.	9-10 A.M.	18	Mr. Marandi
3	Elementary Kurdish - Language For Prisoners (Volunteers)	Sun. Tues. Thurs.	4-6 P.M.	47	Mr. Lotfiani
4	Elementary Kurdish - Language For Pishmarges	Sat. Mon. Wed.	8-10 A.M.	15	Mr. Haddad Pishmargeh
5	Elementary English - Language	Sat. Mon. Wed.	4-5 P.M.	22	Mr. Feroz bakhsh
6	Advance English I	Sat. Mon. Wed.	5-6 P.M.	18	Mr. Bigan
7	English Language for Pishmarges	Sun. Tues. Thurs.	8-10 A.M.	8	Mr. Shiran
8	Phylosophy	Sat. Mon. Wed.	5:30-7:00 P.M.	8	Mr. Touzi

(The Education Council of The Prison.)

Institut kurde de Paris

En ce qui concerne les soins médicaux, les prisonniers sont régulièrement visités par les médecins de l'Organisation Aide Médicale Internationale, qui ont la charge de l'Hôpital de MAZNAWE, situé à 2 h 1/2 de marche.

Nous avons recueilli le témoignage du Docteur Benoît ROUSSEL, qui avait examiné plus de 200 prisonniers de Juin à Septembre 1983 :

"SUR LE PLAN HYGIENIQUE

- Les prisonniers sont propres .
- Les sanitaires sont suffisants.
- L'alimentation est correcte (absence de signes de dénutrition importants).
- les activités sportives sont suffisantes.

" SUR LE PLAN MEDICO-CHIRURGICAL

- Existence d'un dispensaire suffisamment équipé.
- Libre accès à la consultation.
- Pas de plaintes ni de constatation de sévices corporels.
- Pas d'épidémies majeures, hormis une épidémie diarréique en Juin, bien contrôlée par un traitement d'antiseptiques et d'antibiotiques.
- La majorité des troubles constatés sont liées à des carences en vitamines B. et C. - A et se superposent aux troubles notés sur la population civile Kurde.
- Quelques cas chirurgicaux qui ont été sans difficultés Administratives opérés à l'hôpital de MAZNAWE (luxation d'une mâchoire, appendicites, hernies)

B - ENTRETIENS AVEC LES PRISONNIERS

Nous avons pu librement nous entretenir avec tous les prisonniers de notre choix par l'intermédiaire de M. SHIPAN, officier de l'Armée Iranienne qui parlait Anglais couramment, ayant fait plusieurs stages aux Etats Unis.

Nous nous sommes tout d'abord entretenus avec un Sergent et un Officier de l'Armée Iranienne qui étaient en grève de la faim depuis 48 heures.

Institut kurde de Paris

Ils nous ont demandé d'intervenir auprès des responsables du P.D.K.I., car ils refusaient d'être libérés par peur d'être arrêtés, voire exécutés s'ils devaient retourner dans une ville Iranienne.

Nous nous sommes ensuite entretenus avec une dizaine de soldats.

Ils nous ont indiqué qu'ils avaient été, au début, heureux de l'arrivée au pouvoir de l'Iman KHOMEINY, mais qu'aujourd'hui, celui-ci avait supprimé toutes les libertés et accusait les Kurdes de tuer tous les prisonniers Iraniens, ce qui, manifestement, est faux, compte-tenu du traitement qui leur a été réservé.

Nous nous sommes ensuite entretenus avec plusieurs des 58 PASSEDARS détenus à la prison.

a) Premier témoin : (Agé de 15 ans et arrêté il y a 10 mois).

"Le traitement que je reçois ici démontre que tout ce que je croyais des Kurdes est erroné.

"Je veux rentrer chez moi et lutter contre le régime en place.

b) Deuxième témoin : (Agé de 23 ans et arrêté il y plus de 22 mois).

"Notre traitement par les PESHMERGAS est le meilleur exemple des mensonges de KHOMEINY.

"Il suffit de comparer la façon dont nous traitons les prisonniers Kurdes et celle dont ils nous traitent.

c) Troisième témoin : (Agé de 21 ans et arrêté il y a 10 mois ).

"Il existe une contradiction entre ce que l'on nous disait en IRAN et ce que nous voyons.

"Ici, nous recevons des journaux, des magazines que nous ne pouvions lire librement chez nous.

"Lorsque nous capturons un PERSMERGA, il était torturé et tué.

"On nous a expliqué que c'était parce que les Kurdes agissaient de même avec les prisonniers qu'ils faisaient.

"Or, il n'en est rien, et nous recevons même des lettres de nos familles et parfois leur visite .

Nous avons en outre, rencontré deux jeunes PASSEDARS Hamet (âgé de 15 ans et arrêté il y a 18 mois) et Abdoullah (âgé de 17 ans et arrêté il y a 20 mois) qui souhaiterait pouvoir rester et devenir PERSMERGA.

Institut kurde de Paris

Leur témoignage rejoint celui de cet ancien PASSADAR, qui fait partie d'un groupe de 25 prisonniers non encore libérés mais qui, en compagnie des PERSHMERGAS gardent la prison et veille à son bon fonctionnement.

"Si je rentre, je serai obligé d'être PASSEDAR".  
 "Or, je ne crois plus en la propagande de  
 "KHOMEINY.

Sur les 63 prisonniers libérés en Mai 6 sont restés. Mais certains qui sont rentrés chez eux sont revenus combattre avec les Kurdes dans leur région.

De plus, nous savons que KHOMEINY, refuse d'échanger les prisonniers Kurdes avec nous, car officiellement nous sommes morts, les Kurdes tuant, selon sa propagande, leurs prisonniers de façon systématique

En ce qui nous concerne, nous estimons que nous pouvons croire à la sincérité des témoignages fournis par ces PASSADARS à la fois en raison du fait qu'aucun d'entre eux n'a pratiquement de chances d'être prochainement libéré, mais surtout à cause de l'incroyable fossé qui sépare les déclarations des responsables iraniens avec le traitement qui leur est réservé, fossé qui a certainement fait vaciller leur foi dans la cause de la République Islamique.

Si leur attitude est différente de celle des PASSEDARS emprisonnés par les Irakiens, il ne faut pas oublier que leurs rapports avec les PERSHMERGAS, qui sont Iraniens comme eux, sont d'une nature totalement différente.

Quant au Directeur de la prison, KAK HAMET, 3 fois emprisonné sous le SHAH d'IRAN, il nous a déclaré :

"Nous ne croyons pas à la valeur des prisons.

"Ces prisons sont dues à KHOMEINY.

"Il nous faut bien surveiller ces hommes pour  
 "qu'ils ne s'échappent pas.

"Mais nous devons également leur donner à manger,  
 "les soigner et surtout discuter avec eux pour  
 "qu'ils comprennent que nous ne sommes pas les  
 "barbares sanguinaires que KHOMEINY décrit.

"Tout ce qui a trait à la nourriture, à l'éducation  
 "et aux sports, est de la responsabilité des prisonniers  
 "et des conseils qu'ils ont élus.

"Nos relations avec les prisonniers sont différentes  
 "de celles qu'ils ont avec leurs gardiens en Iran.

Institut kurde de Paris

"En effet :

"1) Nous sommes Iraniens et nous luttons pour la liberté en Iran.

"2) Pour les prisonniers, les informations qu'ils ont reçues étaient les suivantes :

Nous étions alliés à SADDAM HUSSEIN, aidé par les troupes françaises.

Nous torturions et exécutions les prisonniers que nous faisons.

Quand ils sont confrontés à notre réalité, ils ne peuvent que changer d'avis.

Les responsables du P.D.K.I. ne nous ont pas caché que le prédécesseur de KAK HAMET avait été révoqué il y a environ 3 mois.

En Avril, des prisonniers s'étaient en effet plaint de l'absence de soins médicaux et d'être sous alimentés.

Le 9 Avril, les médecins de l'Aide Médicale Internationale se voyaient refuser par le Directeur de la Prison la visite de celle-ci (alors située en un autre lieu) et ne pouvaient voir que 20 Prisonniers;

Ils constataient que beaucoup souffraient de diarrhée, (maladie rare en cette saison) et étaient déshydratés, sous alimentés et apeurés.

Des médicaments sont remis au Directeur pour être distribués, ce qu'il ne fera pas.

Le 16 Avril, la mort d'un prisonnier est signalée sans que les médicaments aient été distribués par le Directeur qui ne sait plus où il les a mis...

Sommé de s'expliquer, le Directeur de la Prison est accusé de sévices, détournement de nourriture et de médicaments. Révoqué de ses fonctions, il sera incarcéré afin d'être jugé et exclu du P.D.K.I.

Institut kurde de Paris

Le 26 Mai, les prisonniers sont transférés en leur lieu habituel de détention et un nouveau Directeur est nommé.

Les sanctions qui ont frappé son prédécesseur démontrent bien la volonté du P.D.K.I. de traiter les prisonniers Iraniens dans un esprit de respect des Droits de l'Être Humain.

\*

\* \*

## II - PRISON DE LA REGION DE MAHABAD

### A - VISITE DE LA PRISON

Lors de notre visite, 33 prisonniers étaient incarcérés dans cette prison située en pleine montagne.

- 16 officiers et soldats vivaient dans une cellule
- 17 PASSEDARS vivant dans la même cellule.

Le 16 Août 1983, 93 prisonniers avaient été libérés à l'occasion de la fête du P.D.K.I.

11 d'entre eux avaient refusé de retourner en Iran.

Le 31 Août, soit quelques jours après notre passage, 10 nouveaux soldats sront libérés.

Cette prison est située en son lieu actuel depuis un mois, l'Armée Iranienne ayant bombardé le lieu où se situait l'ancienne prison.

Les cellules, (en fait des anciennes galeries aménagées) et d'une superficie satisfaisante permettant aux prisonniers de s'allonger.

Chaque cellule éit un responsable chargé d'être son représentant auprès du Directeur de la Prison.

Les promenades sont libres de 9 heures du matin à 19 heures du soir.

Les cellules sont d'ailleurs ouvertes à l'air libre, et ne comprennent aucune porte.



Institut kurde de Paris

La nourriture que nous avons goûtée est très correcte et préparée par les prisonniers et les PERSHMERGA qui déjeûnent et dînent ensemble. (riz, tomates, frites)

Un dispensaire est situé à l'intérieur de la prison et permet de soigner les maladies courantes.

Sinon, un médecin extérieur peut se rendre sur place en quelques heures.

Les couvertures et les vêtements sont fournis par la prison.

Deux toilettes construites de toutes pièces servent de sanitaires.

Quant aux prisonniers, ils peuvent se laver dans la rivière qui traverse la prison avec des bols spéciaux.

#### B - ENTRETIENS AVEC LES PRISONNIERS

Si la grande majorité des soldats ne veulent plus aller à la guerre, seuls 3 ou 4 d'entre eux veulent rester avec les Kurdes.

Mais disent certains, si nous devons de nouveau nous battre avec les Kurdes, nous désertions.

Nous ne voulons plus tuer ceux qui sont des Iraniens comme nous.

Et l'un d'eux de nous préciser :

" Depuis notre arrestation, nous avons compris que  
 " KHOMEINY racontait des choses fausses sur la  
 " situation au KURDISTAN et en IRAN et que les  
 " kurdes n'étaient pas les brutes ou les assassins  
 " que l'on nous décrivait, car nous sommes en vie  
 " et bien traités.

Interrogée sur ce qu'ils pensaient des PASSADARS, la majorité des soldats nous a répondu :

" Ce sont les ennemis de l'Armée, nous n'avons  
 " rien à voir avec eux.

Parmi ces derniers, nous avons notamment interrogé Ali (13 ans) et Mohamed (15 ans) :

Institut kurde de Paris

" Quand nous rentrerons chez nous, nous refuserons  
 " de faire la guerre aux Kurdes, car ils nous traitent  
 " bien.

" Mais nous ne croyons pas que nous risquons d'être  
 " emprisonnés ou tués si nous devons rentrer en Iran.

III - ENTRETIEN AVEC MAMAD GHOLAMFOSSEINI  
Pilote Iranien (S-4) - Lieutenant de l'Armée  
de l'Air abattu par la chasse Irakienne après  
la bataille au-dessus de SARDASHT et trouvé  
blessé par un berger kurde.

Son avion abattu, ce pilote a déclenché son siège éjectable, mais s'est fracturé les deux jambes et un bras lorsqu'il a touché le sable.

Prévenus par un berger, les PESHMERCAS l'ont installé sous une tente, car il était intransportable et un "chirurgien de campagne" est allé l'ausculter sur place.

Aucun hôpital se trouvant à moins de 3 jours de marche, il a été plâtré avec de la boue séchée plus des oeufs et des attelles ont été installées.

Une infirmière du P D K I a été chargée de s'en occuper 24 heures sur 24.

Pour le nourrir, des paysans lui apportaient des concombres, des tomates et du mouton.

Après 20 jours, il a été transporté à proximité du village où nous l'avons rencontré.

Il vit toujours sous une tente et est suivi par la même infirmière du P.K.K.I. qui habite avec lui.

Elle lui administre quotidiennement de la vitamine B 2, du calcium, des analgésiques et lui procure des massages à l'alcool.

Si son bras semble guéri, ses deux jambres portent toujours des attelles.

Il est nourri par les villageois (yaourts, pain, poulet légumes et fruits) et semble récupérer rapidement de ses blessures.

Institut kurde de Paris

Il nous a notamment déclaré en Anglais :

" L'Armée Iranienne n'a jamais parlé de moi,  
 " ni entrepris de recherches, ni pris contact  
 " avec le P.D.K.I., c'est comme si pour  
 " KHOMEINY, les hommes ne comptaient pas.

" J'ai pu recevoir la visite de mon père.  
 " Il m'a indiqué que mes supérieurs lui avaient  
 " dit que les Kurdes réclamaient 5 millions de  
 " TOUMAN (soit 1 millions de francs) contre ma  
 " libération , ce qu'il savait être faux.

" Je n'ai pas peur de rentrer, bien que j'aie appris  
 " que des Officiers libérés par les kurdes avaient  
 " été exécutés à leur retour.

" En fait, pour le moment, je suis très bien traité  
 " et je ne me pose pas de questions.

" Pour moi , la guerre est finie pour toujours et  
 " j'attends seulement avec patience de pouvoir  
 " marcher à nouveau.

\*

\* \* \*

Les constatations objectives auxquelles nous avons pu très librement nous livrer, les nombreux témoignages recueillis nous ont non seulement fourni la preuve que les prisonniers détenus par la P D K I étaient parfaitement traités, mais que la volonté de respect de leur dignité était assez exceptionnelle pour devoir être signalée.

Si les relations existant entre les prisonniers et leurs gardiens (PERSHMERGAS) n'ont rien à voir avec celles existant habituellement entre détenus et gardiens, cela est dû en grande partie à la volonté non seulement du P D K I, mais de toute la population Kurde de privilégier l'éducation à la repression, le respect du prisonnier à sa destruction, comme cela est actuellement le cas dans les prisons Irlandaises.

Pour s'en convaincre encore plus, il suffit de constater que :

- sur 2.000 prisonniers, près de 1.200 soldats iraniens ont été libérés, dont 205 pendant les 6 premiers mois de l'année et plus de 250 à l'occasion de la fête du P.D.K.I, le 16 Août 1983.

Institut kurde de Paris

Leur détention excède rarement 3 à 6 mois, pour être parfois réduite à quelques semaines, sauf en cas de mort d'hommes où elle peut aller jusqu'à 2 ans.

Certes, la grande majorité des PASSEDARS est condamnée à rester un minimum de 3 à 4 années en prison, mais il ne faut pas oublier que ceux-ci considèrent leur combat comme une guerre sainte (défense des Chiites contre l'agression Sunite.) et qu'il serait extrêmement dangereux pour les populations civiles kurdes de les remettre rapidement en liberté.

- en 1982, une somme de 2.146.656 Touman a été consacrée aux prisonniers iraniens (en 1982, 12 crimes de droit commun ont été seulement commis dans les zones contrôlées par le P.D.K.I.) soit la moitié du budget consacré à l'éducation (4.053996 Touman) ou à la santé (4.105.928 Touman) ce qui représente un effort énorme lorsque l'on connaît l'immensité des besoins de la population kurde d'Iran dans ces deux domaines.
- moins de 10 PASSEDARS ont été exécutés, qui avaient reconnu avoir dans le passé abattu des PESHMERGAS qui avaient déposé leurs armes et s'étaient rendus. Des peines similaires ont été prononcées et exécutées à l'encontre de quelques PERSHMERGAS qui s'étaient rendus coupables de faits semblables.

Dans le même temps, deux PESHMERGAS étaient exécutés pour avoir assassiné un jeune Turc pour le voler.

D'autres ont été incarcérés pendant plusieurs années après avoir maltraité les prisonniers dont ils étaient responsables.

Cet attachement au respect de la dignité de l'homme, les sanctions sévères qui frappent ceux qui violent ce principe sont donc d'autant plus significatifs et dignes d'être signalés qu'ils sont exercés dans une situation de guerre où par définition les droits de l'être humain sont généralement plus que jamais bafoués et face à un adversaire qui semble avoir érigé la violation des Droits de l'Homme en principe de gouvernement.

Institut kurde de Paris

## CONCLUSION

Le 15 Août 1983, visitant l'hôpital de MAZNAWE, j'ai vu un homme paraissant âgé de 50 ans, qui avait été amputé d'une jambe et d'un bras.

"Je m'appelle Morad HAMZAZADEH", m'a-t-il dit, "je suis âgé de 33 ans!"

"Il y a deux ans, alors que j'étais PESHMERGA, les PASSEDARS m'ont arrêté.

"Bien que blessé à la tête et à une jambe, ils m'ont torturé pendant 6 mois sans interruption. Ils ont versé de l'eau chaude sur mes plaies vives, frappé tous les jours avec des tubes en fer.

"Pendant 6 mois, je leur ai dit que je n'étais pas PESHMERGA comme ils le croyaient, mais berger. A la fin, ils m'ont relâché, en me disant que de toute façon dans mon état, je n'en avais plus pour très longtemps.

"Heureusement, j'ai pu être soigné à temps, mais j'ai dû être amputé à la suite des tortures subies, de l'absence de soins dont j'ai été l'objet.

Témoignage exceptionnel que celui de cet homme, car tout PESMERCA capturé est immédiatement torturé et exécuté, les autorités Iraniennes se refusant à échanger des prisonniers avec des Kurdes d'Iran.

Attitude logique si l'on considère que leur propagande tend à faire croire que les prisonniers iraniens sont systématiquement torturés et exécutés.

Notre enquête a pu démontrer que la vérité est à l'opposé et que les prisonniers capturés par le P D K I sont traités avec dignité et respect de l'être humain.

Cette enquête nous a également forgé la conviction que les prisonniers Kurdes étaient systématiquement victimes des méthodes de tortures les plus brutales, étaient soumis à des conditions de détention dégradantes, des dizaines étant ensuite fusillés, sans qu'aucun crime ou délit ne puisse leur être opposé.

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris